

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4198

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Assainissement rues de la Fraternité et des Deux Frères - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palēja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4198**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Assainissement rues de la Fraternité et des Deux Frères - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les 2 rues privées de Villeurbanne, rue de la Fraternité et rue des Deux Frères composées à majorité d'habitations individuelles, viennent d'intégrer le domaine public communautaire.

Les réseaux d'assainissement et les branchements existants contrôlés en 2012 par les services de la direction de l'eau, ont révélés des réseaux fortement dégradés et obsolètes.

Ces ouvrages construits par les riverains ne concernent pas la longueur complète de 250 mètres de ces rues et ne respectent pas les normes et différents règlements en vigueur.

Les habitants ont, d'ailleurs, régulièrement portés de nombreuses réclamations auprès des services de la Communauté urbaine de Lyon et, en particulier, des constats d'insalubrité.

La situation actuelle implique des pollutions diffuses (mal évaluées) dans les sols en raison de la dégradation de portions d'ouvrages assainissement (origine privée) en place.

De même, la gestion des eaux pluviales n'est pas assurée en cohérence avec les dispositifs réglementaires (loi sur l'eau, règlement eaux pluviales, etc.) actuels.

Pour répondre aux objectifs affichés dans le cadre de sa politique publique de l'eau "Maintenir en bon état son patrimoine d'assainissement et réduire à la source les pollutions par les effluents collectés", la direction de l'eau propose la construction d'un réseau d'assainissement unitaire conforme et des branchements particuliers des riverains, sous les rues des Deux Frères et de la Fraternité à Villeurbanne.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- mettre fin aux pollutions diffuses des infiltrations dans le sol,
- construire un système d'assainissement conforme,
- supprimer les nuisances connues par les riverains (odeurs essentiellement),
- réaliser les branchements aux particuliers, selon les prescriptions du règlement d'assainissement communautaire,
- prise en compte de la thématique des eaux pluviales sur ces voiries.

Le montant total des travaux est estimé à 358 800 € HT, soit 429 125 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un réseau d'assainissement et de branchements conformes à Villeurbanne, rues de la Fraternité et des Deux Frères.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 358 800 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 358 800 € HT en 2014,

sur l'opération n° 2P19O2883.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.